



Recommandation 38 (1950)¹

Centre européen de la culture, à Istanbul

Assemblée parlementaire

L'Assemblée a pris acte, avec grand intérêt, du projet exposé par la délégation turque à l'Assemblée Consultative de contribuer, avec l'appui du gouvernement d'Ankara, à la création, à Istanbul, d'un Centre européen de la Culture dont la mission serait de contribuer au rayonnement de la culture européenne dans le Proche-Orient.

Toutefois, l'Assemblée ne peut recommander au Conseil de l'Europe d'accorder son patronage à cette institution aussi longtemps qu'elle n'est pas en possession d'éléments concrets d'appréciation.

1. Adoptée le 24 août 1950, en conclusion du débat sur le rapport de la Commission des Questions culturelles et scientifiques.

